
Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 21 Décembre 1964

64130
Stade d'Honneur - Instance devant
le juge des référés administratifs

Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre,
à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert
MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964

Etaient présents MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE,
MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE,
BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires
pour assurer la défense de la Ville dans l'affaire Ville de
Royan/Lavergne-Bonnefoy-Sarger

DESIRE

- d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la
Ville devant le juge des référés administratifs dans l'ins-
tance Ville de Royan/Lavergne-Bonnefoy-Sarger
- de désigner M. le Bâtonnier Pierre SIRE, Avocat à la Cour de
Bordeaux, domicilié 130, rue du Palais Gallien, comme
avocat de la Ville de Royan dans cette affaire.

Fait et délibéré à Royan, les jour mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

VU
ROCHEFORT SUR MER, le 30 DEC. 1964
Le Sous-Préfet
RYCKEBUSCH

Pour copie conforme
Royan, le 31 décembre 1964
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



signé : M. MATRAS.